
La Mathildenhöhe à Darmstadt (Allemagne) No 1614

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
La Mathildenhöhe à Darmstadt

Lieu
Ville de Darmstadt
État de Hesse
Allemagne

Brève description

La colonie d'artistes de Darmstadt est située dans la Mathildenhöhe, point culminant de la ville de Darmstadt, dans le centre-ouest de l'Allemagne. Elle fut fondée en 1897 par le grand-duc de Hesse, Ernst Ludwig, en tant que centre des nouveaux mouvements réformistes alors émergents dans les domaines de l'architecture, des arts et de l'artisanat. Les bâtiments de la colonie sont l'œuvre des artistes qui en furent les membres, servant de cadres de vie et de travail expérimentaux du début du modernisme. La colonie s'est agrandie au cours des expositions internationales successives de 1901, 1904, 1908 et 1914. Aujourd'hui, elle offre un témoignage des débuts de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement paysager modernes, tous inspirés par le mouvement Arts and Crafts et la Sécession viennoise.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *ensemble*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative
15 janvier 2015

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des Comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 21 au 23 août 2019.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 10 septembre 2019 pour lui demander des informations complémentaires sur l'intégrité et l'authenticité, les facteurs affectant le bien, les délimitations, les plans, la

conservation, la gestion, l'interprétation, la présentation et la gestion des visiteurs.

Un rapport intermédiaire a été fourni le 20 décembre 2019 à l'État partie, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. Des informations complémentaires ont été demandées dans le rapport intermédiaire, au sujet de l'intégrité et l'authenticité, des délimitations du bien et de la zone tampon, des facteurs affectant le site, la protection juridique et la gestion des visiteurs.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 8 août et le 21 octobre 2019 ainsi que le 28 février 2020 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS
12 mars 2020

2 Description du bien

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

Le bien en série proposé pour inscription est situé à l'est du centre historique de la ville de Darmstadt, au sommet de la Mathildenhöhe, l'un des contreforts de la chaîne de montagnes de l'Odenwald qui s'élève à l'est de la vallée du Rhin, dans le centre-ouest de l'Allemagne.

Cette proposition d'inscription en série se compose de 23 composantes réparties en deux éléments constitutifs. Le premier élément constitutif comprend 22 composantes : la Tour matrimoniale (1908), le hall d'exposition (1908), le bosquet de platanes (1833, 1904-14), la chapelle russe Sainte-Marie-Madeleine (1897-99), le bassin du Lys, le mémorial de Gottfried Schwab (1905), la pergola et le jardin (1914), le pavillon de jardin « Temple du Cygne » (1914), la fontaine Ernst Ludwig, située dans la partie est du bien où s'élevait autrefois la Villa des Roses, qui fut détruite pendant la Seconde Guerre mondiale et jamais reconstruite, ainsi que les treize maisons et ateliers d'artistes qui furent construits pour la colonie d'artistes de Darmstadt et pour les expositions internationales de 1901, 1904, 1908 et 1914.

Le deuxième élément constitutif comprend une seule composante : le groupe de trois maisons communicantes, construites pour l'exposition de 1904.

L'histoire du bien proposé pour inscription commença en 1800, lorsque le prince Christian de Hesse-Darmstadt créa un jardin paysager à l'anglaise ouvert au public sur la colline dominant la ville de Darmstadt, d'où l'on pouvait jouir de la vue sur la ville. La grande-

duchesse Mathilde y ajouta des maisons de jardin, des pavillons et un bosquet de platanes. Le jardin paysager fut bordé de constructions sauf à l'est, où fut construite la gare de Rosenhöhe (aujourd'hui appelée Ostbahnhof) dans le cadre de la construction de l'Odenwaldbahn en 1869. Un réservoir fut construit en haut de la colline au cours de la décennie suivante pour fournir de l'eau à la ville de Darmstadt.

La chapelle russe fut construite dans la partie centrale du parc en 1897-1899 à l'occasion du mariage de la plus jeune sœur du grand-duc avec le tsar de Russie.

La colonie d'artistes de Darmstadt fut fondée en 1899 par le grand-duc qui nomma à sa tête sept artistes pour trois ans. L'artiste concepteur Joseph Maria Olbrich fut chargé de diriger la colonie. Olbrich redessina la partie orientale du versant sud, tandis que la partie occidentale fut développée selon le plan de Hofmann. Olbrich introduisit une approche intégrée des arts appliqués, de l'artisanat et de l'architecture bien des années avant qu'une telle approche n'apparaisse dans le manifeste du Bauhaus. La colonie reçut également une orientation commerciale axée sur des objectifs concrets.

L'exposition de 1901

La « Première exposition permanente mondiale d'architecture moderne internationale » fut créée en 1901 à la colonie d'artistes de Darmstadt. Sous le titre *Un document d'art allemand*, elle présentait sept maisons modèles visant la clientèle de la classe moyenne supérieure, qui furent ensuite utilisées comme habitations. Outre ces maisons entièrement meublées et décorées, l'exposition comportait un paysage aménagé et des œuvres sculpturales disséminées sur toute la Mathildenhöhe. L'exposition comprenait également un certain nombre de bâtiments temporaires conçus par Olbrich, qui furent démontés après l'exposition.

L'exposition de 1904

Une deuxième exposition fut organisée en 1904 autour du concept de maisons pouvant loger plusieurs familles sur de petites parcelles. Un groupe de trois maisons fut conçu par Olbrich. Les maisons étaient équipées d'objets quotidiens conçus par les artistes de la colonie et présentés au public. Les ateliers de sculpteurs furent adjoints en 1904 à la maison Ernst Ludwig, qui faisait partie de l'exposition de 1901. Des bâtiments temporaires furent également construits à l'occasion de cette exposition, notamment une salle de concert en plein air et des pavillons.

L'exposition de 1908

En 1908, une troisième exposition fut organisée sous le titre *Exposition des arts appliqués de l'État de Hesse*. Elle s'est intéressée à deux types de maisons : la villa destinée à la classe supérieure et la maison ouvrière. Elle présentait une « Maison de Haute-Hesse », construite par la Société des commerçants de Haute-Hesse, meublée avec des articles fabriqués par des entreprises et des artisans de Haute-Hesse. Un petit

lotissement temporaire fut également construit, qui comprenait six maisons d'ouvriers construites sur commande de la Fédération des constructeurs de logements bon marché. Deux bâtiments temporaires furent construits, l'un pour les arts appliqués et l'autre pour l'architecture. L'exposition de 1908 présentait l'innovante « Tour matrimoniale » construite en l'honneur du mariage du grand-duc Ernst Ludwig de Hesse. La tour permit d'accroître la notoriété de la Mathildenhöhe. L'exposition présentait enfin le hall d'exposition construit au-dessus du réservoir en brique (1877-1880) qui alimente la ville en eau.

L'exposition de 1914

En 1914, la quatrième exposition fut à nouveau axée sur le thème de la vie moderne. Elle présentait des bâtiments à plusieurs étages, entièrement meublés, destinés à la location pour la classe moyenne supérieure, des maisons en bois transportables pour les vacances ainsi qu'un immeuble d'ateliers de cinq étages. L'exposition présentait des sculptures de Bernhard Hoetger disséminées dans le bosquet de platanes, le bassin du Lys d'Albin Müller, dans les eaux duquel se reflète la silhouette de la chapelle de style néo-russe ainsi qu'un pavillon de jardin, le « Temple du Cygne », également conçu par Müller. Les constructions temporaires comptaient un pavillon abritant un restaurant et la porte du Lion. La colonie organisa un forum des religions du monde à la veille de la Première Guerre mondiale.

Évolution après la dernière exposition

La Première Guerre mondiale entraîna la fermeture de la dernière exposition et mit un terme à la colonie d'artistes de Darmstadt, même si le hall d'exposition accueillit encore d'importantes expositions durant les années 1920. Les maisons et les appartements furent habités par des particuliers.

De nombreux bâtiments furent endommagés ou totalement détruits pendant la Seconde Guerre mondiale, et certains des bâtiments endommagés furent démolis dans les années 1950. En 1955, un foyer pour hommes seuls et un hôpital pour femmes furent construits selon les plans respectifs d'Ernst Neufert et d'Otto Bartning. Une fontaine et un relief mural de Bartning et de Karl Hartung, tous deux conçus pour la contribution allemande à l'Exposition universelle de Bruxelles de 1958, ont été réinstallés à Darmstadt.

En 1960, les archives du Bauhaus ont été implantées dans la maison Ernst Ludwig (la collection a été transférée à Berlin en 1971).

Délimitations

Les deux éléments constitutifs du bien en série couvrent une superficie totale de 4,98 ha et possèdent une zone tampon unique de 36,95 ha.

Les délimitations du bien en série proposé pour inscription comprennent tous les bâtiments, les paysages aménagés et œuvres d'art subsistants de la colonie d'artistes de Darmstadt ainsi que ceux des quatre expositions internationales de la Mathildenhöhe de Darmstadt de 1901, 1904, 1908 et 1914. Dans sa lettre envoyée en septembre 2019, l'ICOMOS a demandé des informations afin de comprendre la justification de la délimitation de la zone proposée pour inscription en lien avec les quatre expositions internationales. L'État partie a répondu en octobre que le premier élément constitutif englobe les zones associées aux expositions de 1901, 1908 et 1914, et que le deuxième élément regroupe les zones associées à l'exposition de 1904.

L'ICOMOS a également demandé des informations concernant les mécanismes de protection mis en place dans la zone tampon pour assurer la protection du panorama, des relations et des lignes de vue du bien proposé pour inscription. L'État partie a expliqué dans sa réponse que les deux éléments constitutifs du bien sont protégés par une seule zone tampon, qui est définie par les caractéristiques géographiques du site et les instruments de planification : loi sur la planification à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tampon ; loi de la Hesse sur la protection et la conservation des monuments (HDSchG) et § 34 du Code fédéral de la construction (BauGB). L'ICOMOS note que parmi les mécanismes de planification à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tampon, certains sont en voie de réglementation et d'autres sont déjà en vigueur.

À la demande de l'ICOMOS, l'État partie a fourni des informations clarifiant l'état d'avancement des procédures. Concernant la Mathildenhöhe nord-ouest et est, les procédures sont en cours, la résolution statutaire devrait être prise par le parlement local au cours de l'année 2020, et tous les développements sont gelés tant que la loi ne sera pas entrée en vigueur. Concernant l'Elisabethenstift et les Landgraf-Georg-Strasse/Erbacher Strasse, les procédures sont planifiées pour 2020-2021, la résolution statutaire étant attendue à la fin de l'année 2021 ou au début de l'année 2022. Les développements seront gelés dès le début des procédures.

À la demande de l'ICOMOS, d'autres plans ont été fournis par l'État partie pour améliorer la compréhension des différentes phases de construction, des démolitions et des liens spatiaux entre les éléments.

Conformément aux recommandations formulées par l'ICOMOS dans son rapport intermédiaire, l'État partie a accepté d'agrandir le premier élément dans la partie sud-ouest le long de la limite Eugen-Bracht-Weg/Prinz Christians-Weg, car cette zone faisait partie de l'emprise de l'exposition de 1901, et son schéma d'aménagement ainsi que son parcellaire sont préservés. Toutefois, l'État partie a décidé de ne pas inclure la parcelle adjacente et le bâtiment 16 Prinz-Christians-Weg, car

cela ne contribuerait pas à la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'État partie a accepté la recommandation de l'ICOMOS d'étendre la zone tampon afin d'améliorer ce niveau de protection supplémentaire et de préserver les lignes de vue importantes. Les extensions vers le sud et l'est permettent d'englober le parc et les ensembles bâtis, qui sont tous des monuments classés ; et l'extension vers le sud-est englobe un quartier (les rues Erbacher/Landgraf-Georg, Fiedlerweg et Schwarzwaldring).

Quant à la recommandation de l'ICOMOS d'étendre la zone tampon vers le nord le long du corridor de la place Kopernikus et de la rue Gutenberg, l'État partie a répondu que cette extension n'améliorerait pas les lignes de vue en direction du bien dans la mesure où le terrain est en forte pente vers le nord, formant une bordure urbaine, et où les bâtiments de quatre étages construits avant 1901 empêchent toute relation visuelle avec le bien proposé pour inscription. L'ICOMOS accepte les explications fournies par l'État partie.

Les délimitations révisées du bien proposé pour inscription portent sa superficie à 5,37 ha et celles de la zone tampon à 76,54 ha.

État de conservation

Les bâtiments suivants ont été endommagés à la fin de l'été 1944 pendant la Seconde Guerre mondiale : les maisons Behrens, Christiansen, Habich, Keller et Olbrich de l'exposition de 1901 ; le groupe de trois maisons de l'exposition de 1904 ; le hall d'exposition de 1908 ; et le groupe de maisons locatives de l'exposition de 1914.

Certains des bâtiments endommagés ont été démolis dans les années 1950. D'autres ont été reconstruits différemment ou adaptés à de nouveaux usages. La ville a fait l'acquisition de la maison Ernst Ludwig en 1951 et l'a transformée en un lieu culturel.

Les bâtiments endommagés qui étaient de propriété publique, tel le hall d'exposition, ont été sauvegardés après la guerre. Les « Dialogues de Darmstadt » ont été lancés dans la maison Ernst Ludwig au cours des années 1950. Ces discours ont suscité d'importantes discussions, en particulier sur la reconstruction, et ont produit quelques conceptions.

Dans les années 1960, la ville fit l'acquisition de quelques maisons et les répara. Depuis lors, des rénovations et des réparations furent effectuées dans la Tour matrimoniale et le hall d'exposition, qui accueillit un certain nombre de grandes expositions.

Dans sa première lettre pour obtenir des informations complémentaires, l'ICOMOS a demandé des précisions sur les neuf projets de conservation/restauration mentionnés dans le plan de gestion et sur l'approche de la conservation pour l'ensemble du bien.

L'État partie a fourni des informations complémentaires utiles concernant l'approche de la conservation, les recherches effectuées sur les bâtiments, l'état d'avancement de chaque projet et les mesures de conservation prévues ou exécutées.

Bien que la majorité des bâtiments détruits ou endommagés par les tapis de bombes en 1944 semblent avoir été restaurés ou reconstruits après la guerre en respectant scrupuleusement leur conception d'origine, l'ICOMOS a noté dans son rapport intermédiaire la nécessité de confirmer la nature et l'étendue de la restauration ou de la reconstruction de chaque élément au moyen de documents et de graphiques détaillés illustrant l'état de conservation avant et après chaque intervention, comme cela a été fait pour la grande maison Glückert. En réponse, l'État partie a soumis des informations complémentaires appropriées documentant pour chacun des bâtiments l'histoire de la construction et de l'utilisation ; l'intérieur ; les sols ; la valeur ; les éléments distinctifs ; les phases de construction ; le propriétaire ; la chronologie des interventions ; les sources et une bibliographie sélective.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est en bon état de conservation.

Facteurs affectant le bien

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien sont les pressions dues au développement et les contraintes environnementales. La forte demande de structures résidentielles et commerciales exerce une pression sur la ville pour qu'elle se densifie et s'étende, ce qui a également pour effet d'accroître la circulation automobile. Les contraintes environnementales comprennent des tempêtes de vent occasionnelles, de fortes précipitations et des périodes de sécheresse prolongées. Des séismes mineurs sont possibles, de même que des incendies et du vandalisme. La pression touristique peut entraîner une augmentation de la circulation et de la demande de stationnement.

Dans le plan de gestion du bien proposé pour inscription, l'ICOMOS a noté que 36 projets sont répertoriés, à différents stades de planification et d'exécution, concernant la circulation, les nouvelles constructions, la restauration des bâtiments existants, les œuvres d'art et l'aménagement paysager. Des informations ont été demandées sur l'impact potentiel de ces projets. L'État partie a répondu en octobre 2019, fournissant des données relatives aux objectifs des projets prévus. 26 mesures sont liées à des projets de conservation des monuments et les 10 autres sont destinées à faire face à l'importance de la circulation et des flux de visiteurs sur le site.

L'ICOMOS considère que la priorité devrait être accordée à la réduction de la pression de la circulation automobile dans la zone proposée pour inscription en déplaçant le stationnement automobile à l'extérieur de la zone, en supprimant le stationnement automobile à Alexandraweg et Olbrichweg afin de préserver l'intégrité du bien proposé pour inscription. L'ICOMOS considère qu'il est malvenu d'installer un parc de stationnement pour autobus dans l'étroit Olbrichweg à l'intérieur de la zone proposée pour inscription et de la zone tampon. Un autre emplacement devrait être envisagé. L'État partie a soumis des informations complémentaires clarifiant les études du concept de circulation automobile, avec des cartes illustrant le type de mobilité pour le bien proposé pour inscription. L'ICOMOS considère que la circulation automobile et le stationnement restent une menace pour l'intégrité du bien proposé pour inscription et devraient être régulièrement réévalués avec l'augmentation du nombre de visiteurs.

La construction d'un centre d'accueil des visiteurs est prévue au sein des délimitations du bien proposé pour inscription. L'ICOMOS a considéré que l'emplacement proposé modifierait la perception visuelle du hall d'exposition et de la Tour matrimoniale depuis l'entrée de l'Olbrichweg jusqu'au parc des expositions et bloquerait partiellement le passage et la connexion visuelle avec le bâtiment des ateliers. L'ICOMOS a donc recommandé dans son rapport intermédiaire que le centre d'accueil des visiteurs prévu soit situé en dehors des délimitations du bien proposé pour inscription et qu'un examen minutieux de son impact visuel et fonctionnel soit effectué au moyen d'une étude d'impact sur le patrimoine (EIP).

L'État partie a soumis des informations complémentaires, notamment l'avant-projet d'EIP qui conclut que le centre d'accueil des visiteurs proposé n'a aucune incidence sur les principaux points de vue et les attributs de la valeur universelle exceptionnelle et qu'il offre un avantage modéré en comblant une lacune historique, et que le jardin du bâtiment des ateliers (1914) retrouvera son atmosphère intime d'origine. L'EIP a recommandé une révision des détails de la conception en ce qui concerne sa matérialité, la disposition des façades et l'exécution (mais pas sa conception globale ni sa situation).

L'ICOMOS est cependant en désaccord avec l'approche, les conclusions et les recommandations de l'EIP soumise. L'augmentation significative de l'espace bâti et de la densité dans le développement du versant oriental de la Mathildendöhe, ainsi que les nombreuses constructions nouvelles à la fois dans le bien et à proximité dans sa zone tampon pourraient entraîner une augmentation potentielle de la circulation automobile et piétonnière sur le site et près d'Olbrichweg. L'ICOMOS reste d'avis que l'État partie devrait envisager d'implanter le centre d'accueil des visiteurs en dehors du bien proposé pour inscription, en prenant soigneusement en compte les lignes de vue vers le bien, l'impact de la circulation automobile sur le bien et l'impact visuel sur l'intégrité du bien.

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Le bien constitue un prototype du modernisme qui offre un témoignage dense et exceptionnel sur l'émergence du style international du XXe siècle dans l'architecture et l'aménagement du paysage urbain, et des processus d'avant-garde qui lui ont donné naissance.
- Ses qualités fonctionnelles et esthétiques marquantes révèlent une période dynamique de réformes artistiques et sociales et témoignent d'un échange international crucial pour le développement de l'architecture et du design, de l'urbanisme, de l'aménagement paysager et de la culture des expositions modernes.
- Il s'agit d'un symbole absolu du début du modernisme, où quatre expositions pionnières et internationalement reconnues ont été organisées, attirant un grand nombre de visiteurs et bénéficiant d'une large publicité. La permanence inédite des expositions lui a donné forme, et toutes les expositions ont été développées en collaboration avec des entreprises allemandes et étrangères.
- Les expositions présentaient une architecture expérimentale et néanmoins fonctionnelle, un mobilier innovant et un aménagement paysager complet qui, pour la première fois dans le cadre d'une exposition, comprenait des environnements de vie et de travail modernes sous la forme de maisons permanentes ouvertes au public pendant les expositions.
- Les différents styles des membres de la colonie d'artistes de Darmstadt, inspirés par divers courants réformistes, ont fusionné harmonieusement pour produire une œuvre d'art totale inédite. La colonie s'est développée comme une communauté semi-utopique qui est devenue un point de convergence des tendances majeures du début du modernisme et a exercé une influence fondamentale sur de nombreuses expositions internationales aux XXe et XXIe siècles.
- Le bien est un élément fondamental de l'histoire de l'architecture, construit durant une période d'expérimentation radicale qui caractérise l'âge révolutionnaire du modernisme, une influence majeure de la conception au XXe siècle.
- La synthèse radicale de l'architecture, du design et de l'art comprend des bâtiments d'exposition expérimentaux qui présentent une architecture progressiste, des paysages urbains à la conception ambitieuse, de l'art spatial contemporain et des maisons et ateliers d'artistes innovants.
- La célèbre Tour matrimoniale et le grand hall d'exposition forment conjointement une silhouette unique et un point de repère pour les habitants de

Darmstadt, emblématiques en termes d'identité culturelle locale.

Analyse comparative

L'analyse comparative utilise des cadres chronologiques-régionaux, typologiques et thématiques afin d'établir des comparaisons avec des sites en Allemagne, en Europe et en Amérique du Nord. Des comparaisons sont faites avec des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives. Des comparaisons sont aussi établies avec d'autres sites à travers le monde qui partagent une combinaison de valeurs et d'attributs comparable.

La zone géoculturelle sélectionnée pour l'analyse comparative est l'Europe et l'Amérique du Nord, bien que quelques comparaisons soient également faites avec des sites en Afrique du Nord, en Amérique latine, en Amérique du Sud, en Asie et en Australie.

L'analyse comparative aborde deux thèmes qui sont basés sur les attributs identifiés de la valeur universelle exceptionnelle proposée : le développement d'une architecture et d'un paysage urbain innovants vers les années 1900 ; et un cadre de vie, de travail et d'exposition innovant dans un paysage urbain moderne. Les 83 comparaisons à grande échelle comprennent le Bauhaus et ses sites à Weimar, Dessau et Bernau (Allemagne, 1996, 2017, critères (ii), (iv) et (vi)), les Œuvres d'Antoni Gaudí (Espagne, 1984, 2005, critères (i), (ii) et (iv)), Taliesin West dans le bien Les œuvres architecturales du XXe siècle de Frank Lloyd Wright (États-Unis d'Amérique, 2019, critère (ii)), la colonie d'artistes sur la Hohe Warte (Autriche) et la colonie d'artistes de Gödöllő (Hongrie).

L'ICOMOS note que l'analyse comparative a été élaborée avec soin et que des éléments de comparaison pertinents ont été choisis pour montrer que le bien proposé pour inscription se distingue des autres sites comparables dans son contexte et son cadre géoculturel.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii) et (iv).

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription fait figure de symbole absolu du début du modernisme et offre un témoignage dense et exceptionnel sur l'émergence du style international en

matière d'architecture et d'aménagement du paysage urbain. Il témoigne aussi du processus de ces développements et des réformes artistiques et sociales pertinentes de l'époque. La colonie d'artistes de Darmstadt était une communauté semi-utopique d'artistes qui vivaient et travaillaient suivant diverses sources d'inspiration. Elle représente également le caractère permanent inédit de quatre expositions internationales, qui se sont tenues entre 1901 et 1914. Les expositions présentaient une architecture expérimentale et fonctionnelle, du mobilier d'intérieur et des aménagements paysagers innovants. Elles proposaient des visions pionnières pour les espaces de vie et de travail.

L'ICOMOS note que la Mathildenhöhe à Darmstadt prenait part aux mouvements artistiques, architecturaux et économiques en Europe vers les années 1900, en même temps que d'autres centres d'innovation et d'expérimentation sur les bases de la conception, à Londres, Vienne, Paris ou Bruxelles. Ces centres communiquaient entre eux, échangeaient des influences et diffusaient des idées, des formes artistiques et des processus de production avant-gardistes. Les échanges en matière d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement du paysage ont également eu lieu dans le cadre d'expositions internationales. La colonie d'artistes de Darmstadt manifestait des influences provenant d'Afrique du Nord et d'Asie. Ensuite, la colonie de la Mathildenhöhe influença des groupes pionniers du XXe siècle en Europe tels que le Deutsche Werkbund (Association allemande des artisans, 1907), et le Bauhaus, fondé en 1919.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est un symbole absolu des débuts du modernisme, un témoignage sur les réformes sociales et artistiques de l'époque, ainsi qu'une contribution importante à l'architecture expérimentale, fonctionnelle et innovante, à l'ameublement intérieur et à l'aménagement paysager par le biais de ses expositions internationales. L'ICOMOS ne considère cependant pas que le bien soit un témoignage exceptionnel de l'émergence du style international dans l'architecture et l'aménagement paysager urbain, qui a été conçu et s'est manifesté suivant différentes tendances.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (ii).

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription fait figure de pionnier dans l'histoire de l'architecture en tant que représentation unique et exceptionnelle du modernisme et de l'émergence du style international en matière d'architecture et d'aménagement du paysage urbain. Le

caractère innovant de ses maisons et ateliers témoigne d'une architecture progressiste et de conceptions ambitieuses pour le paysage et l'art contemporain.

L'ICOMOS note que le bien proposé pour inscription est remarquable par son ampleur en tant que colonie d'artistes et par l'intégration du site et des bâtiments dans un ensemble cohérent. À l'époque de son achèvement, le site de la Mathildenhöhe associait l'architecture progressiste et la conception de produits dans un *Gesamtkunstwerk* (œuvre d'art totale) qui proclamait le rôle indispensable de l'art à l'ère moderne et industrielle. Des recherches et des essais ont été menés sur l'architecture, l'art, l'aménagement paysager, le logement, les espaces de travail fonctionnels, la collaboration entre les concepteurs, les artisans et les fabricants. Développée comme une conjonction de concepts de création révolutionnaires et de principes économiques, la Mathildenhöhe réussit à concrétiser les idées réformistes qui ont marqué le tournant du XXe siècle. Le recours aux expositions internationales fut un moyen important à l'époque pour promouvoir les travaux innovants de la colonie et obtenir des retours critiques.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription peut être envisagé comme une préfiguration du modernisme architectural, en particulier l'architecture organique défendue par des architectes modernistes au cours du XXe siècle. En revanche, le bien proposé pour inscription est moins convaincant en tant que pionnier du style international en architecture, qui célèbre les formes rectilignes et le minimalisme et rejette l'ornementation appliquée et l'historicisme.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond au critère (iv).

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription répond aux critères (ii) et (iv).

Intégrité et authenticité

Intégrité

Le bien en série proposé pour inscription répondrait aux conditions d'intégrité, car la série rassemble dans ses deux éléments constitutifs tous les bâtiments, œuvres d'art et espaces paysagers subsistants de la colonie d'artistes de Darmstadt et des quatre expositions internationales de la Mathildenhöhe.

Avec les extensions des délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon telles qu'adoptées par l'État partie, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité sont remplies, malgré les destructions survenues en temps de guerre et le développement urbain et architectural de la ville. Les informations complémentaires soumises par l'État partie concernant l'inventaire pour chaque bâtiment confirment aussi les conditions d'intégrité de chaque bâtiment et de l'ensemble de la zone proposée pour inscription. Cela

concerne la composition architecturale et urbaine générale, la morphologie, la structure urbaine, la disposition des volumes et des masses, les relations visuelles réciproques entre les différents bâtiments et leurs liens avec les paysages environnants et le paysage urbain, les relations entre les espaces ouverts et fermés et la disposition des espaces verts.

Toutefois, l'ICOMOS considère que l'emplacement choisi pour le centre d'accueil des visiteurs compromettrait sérieusement l'intégrité du bien proposé pour inscription et recommande par conséquent à l'État partie d'envisager de déplacer le bâtiment proposé en dehors des délimitations du bien proposé pour inscription.

Authenticité

L'authenticité de la situation et du cadre du bien proposé pour inscription est en grande partie intacte : la plupart des composantes du bien demeurent dans leurs cadres d'origine.

L'authenticité de la forme et de la conception semble être élevée pour la plupart des bâtiments, tels que la Tour matrimoniale, la grande maison Glückert et la petite maison Glückert. Ces bâtiments ont été restaurés ou reconstruits selon les plans d'origine. Les inscriptions et les reliefs du bosquet de platanes ont conservé leur forme et leur conception authentiques.

L'authenticité des matériaux et de la substance est observée dans de nombreux bâtiments et objets disséminés dans les paysages aménagés. L'usage et la fonction des bâtiments, des fontaines et des jardins sont conformes à l'intention originelle.

L'authenticité de l'esprit et de l'impression du bien se manifeste dans les restaurations et les reconstructions minutieuses entreprises après la Seconde Guerre mondiale, ainsi que dans les éléments ajoutés plus récemment, tels que la fontaine Ernst Ludwig, construite en 1958-1959. Cela est aussi reflété par la refondation de Darmstadt après la guerre en tant que ville de culture et de sciences, la Mathildenhöhe constituant la « couronne de la ville ».

L'ICOMOS note que les maisons Keller, Olbrich et Habich (élément ID-No. 001) ainsi que le groupe de trois maisons (élément ID-No. 002), en particulier la maison grise, ont subi des modifications importantes et une perte importante d'authenticité. Cependant, la morphologie de la planification et le parcellaire de ces zones ont été préservés. Une petite villa moderniste a été construite derrière la maison Behrens, à sa limite sud, où se trouvait historiquement un espace vert.

L'ICOMOS considère que les interventions d'après-guerre et les modifications du tissu bâti sont un ajout à la stratigraphie historique du bien proposé pour inscription, même si elles ne contribuent pas à la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'ICOMOS considère qu'en dépit de quelques pertes et modifications locales, le degré d'authenticité du bien proposé pour inscription semble satisfaisant. Cela est étayé par les informations complémentaires fournies par l'État partie en réponse au rapport intermédiaire, qui ajoutaient l'historique des interventions effectuées sur chaque élément du bien proposé pour inscription, assorti d'une documentation détaillée illustrant les restaurations et les reconstructions, y compris l'état de conservation avant et après ces interventions.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies, mais que le centre d'accueil des visiteurs proposé compromettrait sérieusement l'intégrité du bien proposé pour inscription et qu'il doit être déplacé à l'extérieur de ses délimitations.

Évaluation de la justification de l'inscription proposée

L'analyse comparative présentée dans le dossier de proposition d'inscription justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Les critères (ii) et (iv) ont été démontrés.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies mais que le centre d'accueil des visiteurs proposé porterait gravement atteinte à l'intégrité du bien proposé pour inscription et devrait être déplacé à l'extérieur de ses délimitations.

Attributs

Les principaux attributs sont le plan spatial de l'ensemble, l'architecture progressiste et le paysage urbain aménagé. Ils comprennent en particulier les bâtiments d'exposition, les ateliers et les maisons d'artistes représentant l'art spatial contemporain avec une orientation commerciale axée sur des objectifs concrets ; la Tour matrimoniale, en tant que bâtiment emblématique représentant l'architecture moderne pionnière progressiste ; la chapelle russe ; les paysages aménagés ornés d'œuvres d'art, le pavillon de jardin et le bassin du Lys ; le bosquet de platanes, comprenant des sculptures, des inscriptions et des fontaines ; ainsi que les allées et les routes.

L'ICOMOS considère que les attributs ont été identifiés de manière appropriée et que la justification de l'inscription proposée est satisfaisante.

4 Mesures de conservation et suivi

Mesures de conservation

Toutes les interventions de conservation sont examinées et suivies par les autorités de l'État fédéral de Hesse (Office des monuments et des sites du Land de Hesse) et de la ville de Darmstadt (Service de protection des monuments à l'échelon inférieur). Les interventions sont orientées par le Guide d'entretien des bâtiments et le Programme d'entretien du parc.

Dans ce cadre, deux projets de restauration sont en cours et un projet est en phase de planification. La restauration du hall d'exposition a commencé en 2012 et devrait s'achever en 2020. Le projet de restauration de la maison Olbrich a débuté en 2018, devant être achevé en 2019. Le projet de restauration de la grande maison Glückert est actuellement en phase de planification.

L'ICOMOS note la nécessité d'adopter une stratégie de conservation clairement définie afin d'éviter des approches de conservation incohérentes, telles que le recours simultané à des travaux de « renouvellement », de « rénovation » et de « restauration » dans un même programme d'intervention.

En outre, l'ICOMOS note les préoccupations techniques concernant les interventions de conservation actuelles. Celles-ci comprennent l'impact possible des travaux en cours dans le hall d'exposition, en raison de l'utilisation de béton armé, sur l'authenticité, l'intégrité et la stabilité structurelle de la Tour matrimoniale adjacente ; l'état de conservation du mur sur le côté est du bosquet de platanes ; la fissuration de l'alcôve de la fontaine de Bacchus ; l'infiltration d'eau qui nécessite la suppression des toilettes publiques historiques dans la cour de la Tour matrimoniale ; la perte de détails et accessoires d'origine, tels que les portes et les poignées de la Tour matrimoniale, qui transmettaient l'esprit de l'époque, ou *Zeitgeist*, remplacées par des versions banales.

L'ICOMOS note la nécessité de renforcer la coordination et la collaboration entre les propriétaires privés et les services de conservation, surtout en ce qui concerne les modifications ou autres interventions dans les intérieurs et les parties des bâtiments fermés au public.

L'ICOMOS considère qu'un plan de gestion de la conservation est nécessaire afin de garantir une approche et une stratégie de conservation cohérentes pour tous les bâtiments du bien proposé pour inscription, y compris ceux appartenant à des propriétaires privés, ainsi qu'une conservation durable pour la série dans son ensemble.

Suivi

Le programme de suivi porte sur les principaux éléments et attributs du bien proposé pour inscription : plan spatial, bâtiments expérimentaux, sculptures et paysages aménagés. Il vise à assurer le suivi de l'état de conservation et de la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien, notamment en ce qui concerne les facteurs qui affectent le bien et la zone tampon. Ceux-ci comprennent le développement urbain et la dynamique environnementale – cette dernière incluant le changement climatique, l'aridité, les influences liées au climat et le gel – ainsi que les catastrophes naturelles (telles que les incendies, la foudre et les tremblements de terre), le vandalisme et l'augmentation du nombre de visiteurs.

L'ICOMOS note que les principaux indicateurs de suivi présentés dans le dossier de proposition d'inscription et le plan de gestion sont d'ordre général et non mesurables. L'ICOMOS considère que l'État partie devrait envisager de réviser ces indicateurs afin de disposer d'indicateurs mesurables, plus détaillés et liés aux attributs identifiés qui soutiennent la valeur universelle exceptionnelle proposée. En outre, ces indicateurs devraient inclure les bâtiments privés et rendre compte, en particulier, des éventuelles modifications et altérations apportées à leurs intérieurs.

Il est aussi conseillé d'harmoniser le système de suivi avec le questionnaire du Rapport périodique du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que le bien est en bon état de conservation. Toutefois, un plan de gestion de la conservation est nécessaire pour garantir une approche et une stratégie cohérentes de la conservation de tous les bâtiments du bien proposé pour inscription. Les indicateurs de suivi gagneraient à avoir un lien plus clair avec les attributs et les facteurs qui les affectent. Il est conseillé de créer des synergies avec le questionnaire du Rapport périodique du patrimoine mondial.

5 Protection et gestion

Documentation

Un inventaire des bâtiments et des autres composantes du bien a été créé par l'Office des monuments et des sites du Land de Hesse en 2017-2018. Cette base de données comprend 68 bâtiments et 45 petits monuments, des structures aménagées et des éléments paysagers. Un document complémentaire, *Topographie des monuments*, a été publié en 1994.

Depuis 2018, la municipalité tient et actualise un Guide numérique de l'entretien des bâtiments. Les documents relatifs au bien sont conservés dans les services concernés, aux archives, à l'université de Hesse et à la Mathildenhöhe de Darmstadt.

Protection juridique

Le bien en série proposé pour inscription, avec ses bâtiments, paysages aménagés et œuvres d'art, est défini comme un monument culturel, protégé à ce titre par la loi de la Hesse sur la protection et la conservation des monuments (HDSchG) du 28 novembre 2016. Le bien est également protégé en tant qu'ensemble en vertu de la Section 2, § 3 de la loi HDSchG.

Toutes les activités de développement dans la zone tampon sont réglementées par les plans et règlements suivants : le Code fédéral allemand de la construction (BauGB) ; le Plan de développement du Land de Hesse 2000 (LEP 2000, modifié en 2013) ; le Plan régional de Hesse du Sud/Plan régional d'aménagement du territoire (2010) ; le Plan d'aménagement du territoire du 01/04/2006, basé sur les dispositions de l'article 5 du

Code fédéral de la construction (BauGB) ; et les plans locaux de construction. Ces derniers comprennent la Mathildenhöhe Sud, depuis 2015 ; la Mathildenhöhe Nord-Ouest (décision finale (participation publique) prévue pour la première moitié de 2020 ; la Mathildenhöhe Est (2e participation publique complétée au 31 janvier 2020) ; l'Elisabethenstift (procédures prévues pour 2020-2021) ; et les Landgraf-Georg Strasse/Erbacher Strasse (procédures prévues pour 2020-2021).

L'ICOMOS a noté dans son rapport intermédiaire qu'il n'y a pas d'explication claire sur la manière dont la terminologie du patrimoine mondial, par exemple « zone tampon », correspond aux outils de protection nationaux. En outre, les délimitations du bien en série proposé pour inscription et de la zone tampon ne sont pas incluses dans les instruments de réglementation urbaine, tels que le plan d'aménagement du territoire et les plans d'aménagement locaux. L'État partie a soumis une explication générale sur les niveaux de législation existants (national, fédéral, étatique et municipal) ainsi que des commentaires sur la loi de la Hesse sur la protection et la conservation des monuments.

L'ICOMOS a noté que, conformément à la Section 18 de la loi de la Hesse sur la protection et la conservation des monuments, les modifications sur les monuments culturels sont autorisées sous réserve d'être approuvées. L'ICOMOS recommande à l'État partie de veiller tout particulièrement à l'application de la Section 18 pour les interventions dans le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS a recommandé dans son rapport intermédiaire le développement et l'approbation des plans de construction locaux qui sont nécessaires à la réglementation urbaine dans la zone tampon et la consolidation juridique des lignes de vue dans le plan régional. L'État partie a fourni des informations complémentaires indiquant que lesdites lois et réglementations sont soit en cours de rédaction, soit en cours d'approbation, comme expliqué précédemment, et que pendant le processus d'approbation un gel du développement est imposé.

Système de gestion

Le bien est géré en étroite coopération entre les propriétaires et les services compétents de la ville de Darmstadt et de l'État fédéral de Hesse. La structure de gestion comprend les propriétaires ; l'autorité inférieure de protection des monuments ; l'autorité centrale spécialisée (Office des monuments et des sites du Land de Hesse) ; les services de l'urbanisme et du contrôle des constructions ; le département de la culture ; l'entreprise municipale gérée par les propriétaires, Darmstädter Stadtentwicklungs GmbH (Société de développement urbain de Darmstadt [DSE]) ; et des représentants des relations avec la presse, des relations publiques et des organismes de promotion économique et touristique.

Un Conseil consultatif indépendant sur les monuments a été créé conformément à la loi de la Hesse sur la protection et la conservation des monuments (HDSchG). Il a pour mandat la protection du bien et de sa valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'Office des monuments et des sites du Land de Hesse est chargé de tenir le registre des monuments de la Hesse, de traiter les questions de restauration et d'approbation de la conservation, de coordonner l'analyse scientifique des monuments et d'élaborer des principes méthodologiques pour leur conservation et restauration.

Si la proposition d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial aboutit, un groupe de pilotage conjoint sera formé par des représentants de la section allemande de l'ICOMOS, de l'Office des monuments et des sites du Land de Hesse, du service municipal de gestion des sites, de l'autorité inférieure de protection des monuments de la ville de Darmstadt, des institutions culturelles ainsi que des propriétaires et utilisateurs, y compris les propriétaires privés, de l'université des sciences appliquées de Darmstadt et de la chapelle russe. Le groupe directeur sera conseillé par les commissions et les conseils consultatifs et se réunira une fois par an.

Un plan de gestion a été créé pour la proposition d'inscription au patrimoine mondial entre 2015 et 2018. Il définit la structure de gestion et les principes de base pour la planification et l'action ainsi que les menaces et les mesures de protection préventives. En outre, il définit les mesures de suivi et de contrôle de la qualité ainsi que la médiation en cas de conflits. Le plan de gestion décrit également les ressources humaines et financières allouées à la gestion du bien.

Un « Plan directeur pour le développement de la Mathildenhöhe » a été élaboré en 2016-2017 dans le cadre de la proposition d'inscription au patrimoine mondial. Son objectif est de conserver l'ensemble en tant que représentation de la première exposition permanente de bâtiments au monde, et de « *le développer et le dynamiser durablement en tant que centre culturel international* ».

L'ICOMOS considère que la priorité devrait être donnée à la conservation et que le « Plan directeur pour le développement de la Mathildenhöhe » devrait être révisé dans le cadre d'un plan de gestion de la conservation du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS note la nécessité de renforcer les liens entre les propriétaires privés et les services de conservation afin d'améliorer le suivi et le contrôle de l'état de conservation du bien, ainsi que l'assistance technique et financière pour toute intervention nécessaire.

L'ICOMOS note également qu'un budget approprié est alloué au bien proposé pour inscription. Toutefois, le poste budgétaire le plus important est celui des projets de développement, principalement les projets prévus sur le versant oriental du site et le projet de centre d'accueil des visiteurs, ce qui pourrait conduire à des pressions d'urbanisation sur le bien.

Gestion des visiteurs

Le bien en série proposé pour inscription comporte diverses installations destinées aux visiteurs ainsi que différents moyens de diffusion des informations et communications, notamment des publications, des visites guidées et des expositions. Les installations comprennent des musées, une tour d'observation, un parc et d'autres espaces verts, des hôtels et un service de liaison avec le réseau de transports ; de même, la chapelle russe propose des services religieux et des visites.

La plupart des bâtiments sont ouverts à la visite, mais la petite maison Glückert, la maison Berhens et le groupe des trois maisons ne sont accessibles que sur réservation.

Comme mentionné dans la section intégrité, la ville de Darmstadt a prévu l'ouverture d'un centre d'accueil des visiteurs. La construction devrait commencer en 2020. Ce centre compromettrait sérieusement l'intégrité du bien proposé pour inscription et devrait être déplacé à l'extérieur du bien proposé pour inscription.

Le processus de proposition d'inscription du bien a suscité des activités municipales centrées sur la présentation du bien aux visiteurs potentiels. La ville de Darmstadt a élaboré un vaste programme d'éducation et d'information à moyen terme afin d'identifier des concepts et d'établir des politiques, y compris la collaboration avec des réseaux nationaux et internationaux.

L'ICOMOS a noté dans son rapport intermédiaire la nécessité d'établir une stratégie détaillée de gestion des visiteurs, notamment une évaluation de la capacité d'accueil, un moyen de suivre et de contrôler le nombre des visiteurs et une procédure pour permettre aux visiteurs d'accéder aux bâtiments privés au sein du bien.

L'État partie a soumis des informations complémentaires indiquant que la ville de Darmstadt prépare actuellement une stratégie détaillée de gestion des visiteurs, qui comprend : l'orientation des visiteurs, la capacité d'accueil du site avec des cartes indiquant le modèle de mobilité adopté, le suivi et le contrôle, et les événements spéciaux (accès aux bâtiments privés).

L'ICOMOS félicite l'État partie pour les informations détaillées soumises en réponse au rapport intermédiaire sur l'histoire de la conservation de chaque bâtiment et recommande que l'État partie intègre ces informations dans l'interprétation et la présentation du bien au public.

Implication des communautés

Le public a été informé du développement du processus de proposition d'inscription et continuera d'être informé.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

La protection juridique du bien proposé pour inscription est globalement appropriée. Concernant les interventions dans le bien proposé pour inscription, il est recommandé d'adopter une approche très prudente dans l'application de la Section 18 de la loi de la Hesse sur la protection et la conservation des monuments.

Le système de gestion actuellement en place est globalement approprié. Les liens entre les propriétaires privés et les services de conservation doivent cependant être renforcés et une aide technique et financière doit être assurée pour les interventions. Le budget alloué au bien proposé pour inscription doit refléter un équilibre satisfaisant entre les activités de conservation et les activités de développement de ce site historique. Un plan de gestion de la conservation est nécessaire pour garantir une approche et une stratégie de conservation cohérentes pour tous les bâtiments du bien proposé pour inscription.

Une stratégie améliorée de gestion des visiteurs est actuellement en cours d'élaboration.

L'ICOMOS considère que la protection et la gestion du bien sont globalement appropriées. Néanmoins, un certain nombre d'améliorations sont recommandées pour mieux protéger et gérer le bien.

6 Conclusion

La Mathildenhöhe à Darmstadt offre un témoignage des débuts de l'architecture, de l'urbanisme et des aménagements paysagers urbains modernes dans une zone relativement compacte. La colonie d'artistes de Darmstadt représente une communauté semi-utopique d'artistes dont les visions pionnières en matière de cadre de vie et de travail peuvent être considérées comme une préfiguration du modernisme architectural.

L'analyse comparative justifie l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

La justification des critères (ii) et (iv) exprime la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé pour inscription.

Les délimitations révisées du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont appropriées.

Les informations complémentaires sur l'historique de la conservation de chaque bâtiment du bien proposé pour inscription, qui ont été soumises par l'État partie en réponse au rapport intermédiaire, confirment les conditions satisfaisantes d'intégrité et d'authenticité.

Néanmoins, l'emplacement proposé pour le centre d'accueil des visiteurs est inapproprié et aurait un impact sur l'intégrité du bien si l'État partie décidait de poursuivre sa construction.

La circulation automobile et le stationnement des véhicules à l'intérieur du bien doivent être soigneusement suivis et contrôlés parallèlement à l'augmentation du nombre de visiteurs.

Les activités de conservation actuelles ne suivent pas de stratégie de conservation clairement définie et soulèvent des préoccupations techniques, et le système de suivi est insuffisant. Un plan de gestion de la conservation est nécessaire pour garantir la cohérence de l'approche de la conservation pour toutes les interventions dans le bien proposé pour inscription, et les propriétaires privés devraient avoir la possibilité de bénéficier de conseils et de services de conservation.

La protection juridique et la gestion du bien sont généralement appropriées. Néanmoins, un certain nombre d'améliorations sont recommandées pour mieux protéger et gérer le bien.

La Section 18 de la loi de la Hesse sur la protection et la conservation des monuments devrait être appliquée avec précaution.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

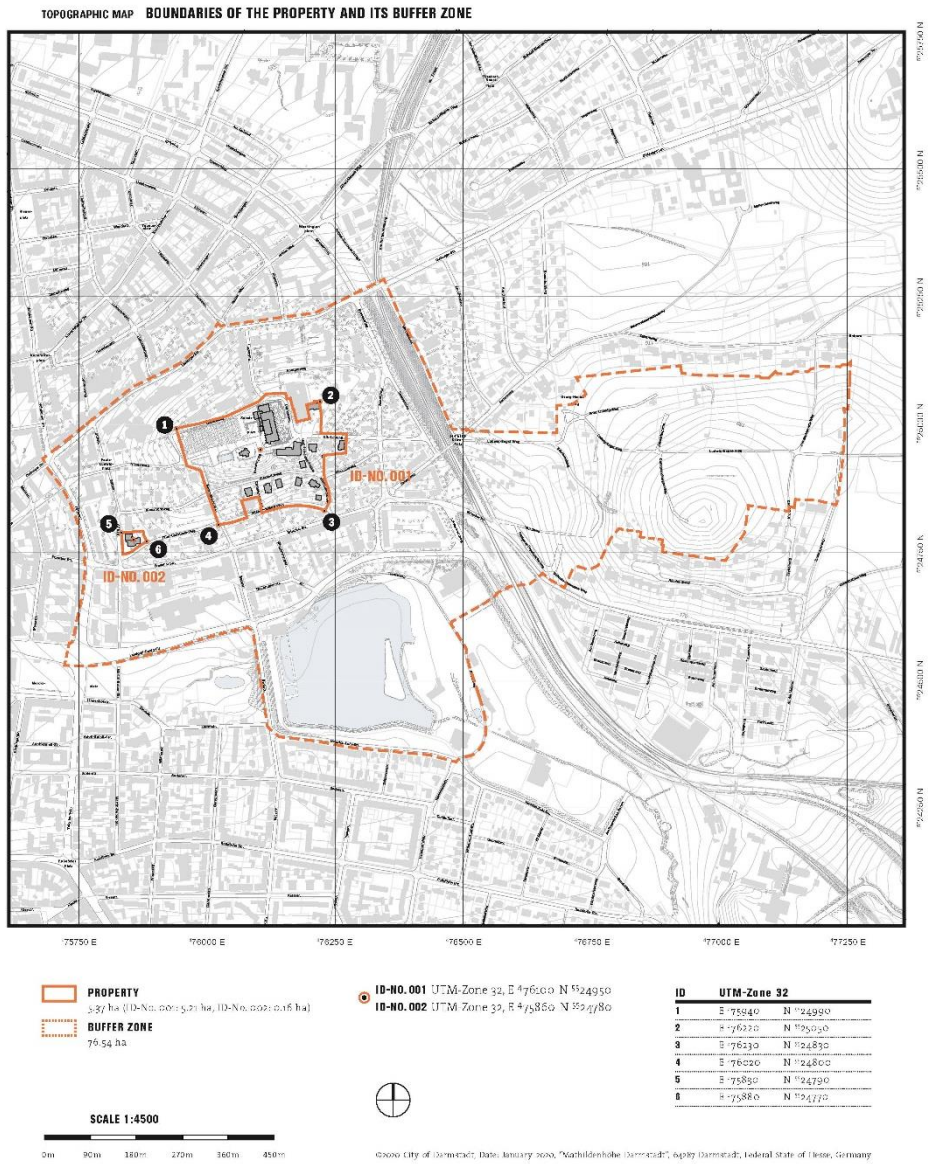
L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription de la Mathildenhöhe à Darmstadt, Allemagne, soit **renvoyée** à l'État partie afin de lui permettre de :

- déplacer le centre d'accueil des visiteurs en dehors des délimitations du bien, avec une attention particulière à l'intégrité du bien en ce qui concerne les lignes de vue et l'impact de la circulation automobile.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) développer un plan de gestion de la conservation afin de garantir une approche et une stratégie de conservation cohérentes pour tous les bâtiments du bien proposé pour inscription,
- b) renforcer les liens entre les propriétaires privés et les services de conservation,
- c) assurer un équilibre satisfaisant entre les activités de conservation et les activités de développement dans les budgets alloués,
- d) inclure l'histoire de la conservation dans l'interprétation et la présentation des différents bâtiments du bien ;



Carte indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription (février 2020)